



### **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION - CA-2022-ADM-13

RENDUE EXÉCUTOIRE LE 28 007. 2022

Date de transmission : 28 USI, 2024.
Date de réception rectorat : 50 8 MFT 30

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC Direction des Affaires Juridiques et Générales Conseil et Commissions 61, Avenue du Général de Gaulle 94010 CRETEIL Cedex Tél.: 01.45.17.10.31

### APPROUVANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES STATUTS DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VU le Code de l'éducation,

VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022;

VU le règlement intérieur de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne du 5 juillet 2019 ;

la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle VU Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne;

VU l'arrêté 2022-ADM-COMSTAT-31 portant appel à candidatures des membres de la Commission des statuts du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne;

Considérant que les statuts et le règlement intérieur susvisés de l'Université institut une commission des statuts dont l'objet est d'examiner les projets d'élaboration et de modification des règles statutaires dont l'adoption relève de la compétence du Conseil d'administration de l'établissement ;

Considérant que toute intéressée et tout intéressé, pourvu qu'elle ou il soit membre de l'Université, peut présenter sa candidature auprès du Président de l'Université.

Considérant que le Conseil d'administration valide une liste établie à partir des candidatures reçues :

Considérant que la Commission des statuts du Conseil d'administration est composée de 21 membres siégeant avec voix délibérative, respectant la composition suivante : douze représentantes ou représentants parmi les enseignanteschercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs ; cinq représentantes ou représentants parmi les personnels BIATSS et trois représentantes ou représentants titulaires parmi les usagers et trois représentantes ou représentants suppléants parmi les usagers ;

Considérant que la présidence de cette commission est désignée par le Président de l'Université parmi les membres élus de cette commission.

Considérant que le mandat des membres de ces commissions expire en même temps que les mandats. respectivement des représentantes et représentants des personnels et des usagers au Conseil d'administration.





# **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 21 octobre 2022

**Considérant que** la composition suivante est proposée à la validation du Conseil d'administration par Monsieur le Président, Jean-Luc Dubois-Randé ;

représentantes ou représentants parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs	M.	Jean-Félix	DURASTANTI
	MME.	Laure	GARRIGUE ANTAR
	M.	Noé	WAGENER
	M.	Roberto	POMA
	M.	Simon	GILBERT
	MME.	Sylvie	CONDON
	MME.	Sylvie	CIABRINI
	M.	Rejeb	HADIJI
	M.	Guillaume	CHAUVEL
	М.	Hugo-Bernard	POUILLAUDE
	M.	Ugo	BALLENGHEIN
	M.	Jean-Marc	LEBLANC
représentantes ou représentants parmi les BIATSS	MME	Corinne	SABLJAK
	MME.	Dominique	TOUIOUINE
	MME.	Murielle	FLEURY
	MME	Sandrine	ANCONETTI
	MME.	Yvette	NGEA EDWARDS
6 représentantes ou représentants parmi les usagers dont 3 sont titulaires et 3 suppléants.	MME	Caroline	NGUYEN (T)
	MME	Irem	YILMAZ (S)
	1,,,,,,	li elli	TILMAZ (3)
	M.	Hagheghe	MOHAMMADREZA (T)
	MME.	Valentina	GAJIC (S)
	M.	Mickael	VILAS BOAS (T)
	MME.	Thanh Thuy	NGUYEN (S)

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, approuve :

#### **ARTICLE 1:**

La composition de la Commission des statuts du Conseil d'administration selon la liste établie par Monsieur le Président de l'Université, Jean-Luc Dubois-Randé susvisée.





# **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 21 octobre 2022

#### **ARTICLE 2:**

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Fait à Créteil, le 21 octobre 2022

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Amircar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Auc DUBOIS- RANDÉ

Nombre de membres participant à la

délibération: 27

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 4